



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Quatrième session
Abou Dhabi, Émirats arabes unis
28 septembre – 2 octobre 2009**

**Demande d'assistance internationale du Fonds du patrimoine immatériel
(référence n° 00326)**

A. TITRE DU PROJET : Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda

B. ÉTAT PARTIE QUI SOUMET LA DEMANDE : Kenya

C. COMMUNAUTÉ, GROUPE OU, LE CAS ÉCHÉANT, INDIVIDUS BÉNÉFICIAIRES :

La communauté concernée se compose des groupes de Mijikenda du Kenya côtier qui entretiennent un lien avec les forêts de Kayas. Ces groupes comprennent les Chonyi, les Duruma, les Digo, les Giriama, les Jibana, les Kambe, les Kauma, les Rabai et les Ribe. Ils parlent des dialectes Bantu étroitement apparentés utilisés dans, et préservés par, les pratiques culturelles associées aux forêts de Kayas.

D. S'AGIT-IL D'UNE DEMANDE URGENTE SUSCEPTIBLE DE BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT ACCÉLÉRÉ ?

- demande urgente
 demande non urgente

S'il s'agit d'une demande urgente, les informations demandées aux sections 4, 5 et 6 peuvent être soumises ultérieurement, si nécessaire.

E. OBJET DE LA DEMANDE (COCHER UNE CASE) :

- sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente
 sauvegarde du patrimoine candidat à l'inscription sur la Liste de sauvegarde urgente
 établissement d'inventaires
 mise en œuvre de programmes, projets et activités aux fins de sauvegarde

F.	PORTÉE DU PROJET (COCHER UNE CASE) : <input type="checkbox"/> locale <input checked="" type="checkbox"/> nationale <input type="checkbox"/> sous-régionale <input type="checkbox"/> régionale <input type="checkbox"/> internationale (y compris les zones géographiquement non continues)
G.	LOCALISATION DU PROJET : Les forêts de Kayas s'étendent le long de la côte est du Kenya.
H.	ORGANISATION OU ORGANISME DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉ : Département de la culture du Ministère d'état du patrimoine national et de la culture.
I.	BUDGET (EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS) : <p style="text-align: center;">Montant demandé au Fonds : 126 580</p> <p style="text-align: center;">Contribution de l'État partie : 40 000</p>
J.	CALENDRIER : Trois ans
K.	DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET : <p>Les Traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda diminuent de génération en génération. Ces pratiques consistent en des codes d'éthique et des systèmes de gouvernance, ainsi que des traditions, rituels et pratiques qui ont fourni la base d'une coexistence pacifique entre les communautés de Mijikenda. En raison des changements de socialisation causés par l'urbanisation, les Mijikenda ont quitté leurs habitations Kayas à la recherche d'un emploi dans les plantations de sisal, où ils ont abandonné leurs traditions et pratiques associées aux forêts de Kayas. Ce sont ces traditions et pratiques qui ont protégé les communautés de Mijikenda et garanti leur coexistence harmonieuse avec l'environnement naturel et la totalité de l'écosystème. Il est donc nécessaire et urgent de sauvegarder les traditions et pratiques associées aux Kayas en tant que mécanisme régulateur d'un ordre social cohésif, garant de paix et d'harmonie entre les communautés.</p>
1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION
	<p>Les ancêtres des Mijikenda se sont établis exclusivement dans les forêts de Kayas au 16^{ème} siècle, alors qu'ils vivaient en peuple uni. La majorité d'entre eux ont quitté les forêts à la recherche d'un emploi régulier dans les plantations de sisal, où ils vivent comme des squatters, ayant abandonné les pratiques et traditions associées aux forêts de Kayas. Cette migration des habitants des forêts vers les habitations de fortune a entraîné une perte de la structure sociale qui les unissait, ce qui fait qu'ils sont maintenant confrontés à des conflits émanant d'un manque de compréhension sociale. Parmi ces traditions et pratiques, on dénombre : A) Kuhasa Koma (rituels de prières): leurs prières étaient dirigées vers Dieu et les morts vivants afin de maintenir des liens étroits avec eux. Le rituel entraîne le déversement de libation sur le sol en signe de réconciliation et d'apaisement des morts vivants. Cette pratique est transmise aux jeunes membres de la communauté dans le but de les protéger des désastres qui peuvent</p>

s'abattre sur les communautés ayant péché contre les dieux, les morts vivants ou la nature. B) Kuzika Lufu (enterrement des morts): l'adieu traditionnel aux morts. Lors des cérémonies d'enterrement, on exécute des chants et des danses dans le but de condamner la mort, de déchiffrer le secret et le mythe qui l'entourent et de consoler la famille du défunt. Ces chants et ces danses éduquent aussi les jeunes sur ce qu'est une vie morale, prescrivent des traitements pour les maux susceptibles d'avoir causé la mort et ridiculisent les mauvais comportements et la déviance sociale. C) Kurya Chiraho (prise de serment): La prise de serment est un vœu fait par les Mijikenda dans le but d'améliorer la résolution des conflits. Gardiens de cette pratique, les Mijikenda pensent qu'un événement étrange survient aux individus malhonnêtes et infligent alors une amende ou une pénalité aux personnes reconnues coupables. Cette pratique sert à dissimuler les secrets les plus importants de la communauté et à instiller le sens de la vertu et de la justice parmi les membres de la communauté. D) Fingo (talismen ou porte-bonheur funéraire): le Fingo est un porte-bonheur qui est enterré en secret dans des endroits désignés au sein des Kayas afin de protéger la communauté de la sorcellerie, des mauvais présages, des catastrophes naturelles et de la détresse sociale. E) Kambi (Conseil des anciens): il s'agit de l'institution traditionnelle qui régit les activités quotidiennes de la communauté Mijikenda. Cet ordre social et politique, le plus élevé de la communauté, tire ses pouvoirs des serments prêtés par les membres et des rituels réalisés pour les ordonner dans le Kambi. Le Conseil des anciens préside les cérémonies religieuses, formule et règlemente les lois par consensus et rend la justice. Il coordonne aussi le transfert des savoirs indigènes vers les jeunes membres de la communauté. Les pratiques et traditions des Mijikenda servent de mécanisme régulateur par le biais duquel les dirigeants demandent la bénédiction des anciens avant de prendre toute décision importante. Les pratiques servent aussi à contrôler les comportements indésirables au sein de la communauté, sachant que ses membres craignent les malédictions. Certaines traditions et pratiques qui servaient à unir les individus disparaissent de plus en plus. Ceci constitue une menace à l'intégration de la communauté Mijikenda et nécessite des mesures de sauvegarde urgentes, ainsi que leur transmission aux jeunes à travers leur participation et l'apprentissage comme moyen de prendre la relève de leurs aînés.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Dans le but de conserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel unique des forêts de Kayas, et d'augmenter les revenus et renforcer les capacités de la communauté Mijikenda afin de garantir la viabilité et la transmission de l'élément proposé, il sera créé au moins une activité rémunératrice par communauté Mijikenda. Cette activité générera des revenus d'environ Kshs.100.000 par mois, dont 25 pour cent serviront à soutenir la réalisation des rituels. Le revenu d'activité contribuera à subvenir aux besoins de subsistance et d'existence des communautés locales des Kayas. Les jeunes recevront une instruction et une sensibilisation aux pratiques, rituels et savoirs traditionnels associés aux Kayas des Mijikenda. Des festivals renforceront les relations intercommunautaires en favorisant la promotion, la coopération et l'élaboration de réseaux entre les communautés. Les informations existantes sur les traditions et pratiques Mijikenda associées aux Kayas seront mises à la disposition du public et un cadre législatif favorable aux mesures de sauvegarde sera instauré. Une sensibilisation du public à ces traditions et pratiques constituerait, au-delà du périmètre local du seul village, une source de fierté dans notre patrimoine qui serait susceptible d'attirer les visiteurs et touristes étrangers.

Voir Annexe I.

3. ACTIVITÉS

Parmi les activités à entreprendre, et compte tenu des spécificités de chaque communauté Mijikenda, on dénombre l'apiculture, l'écotourisme et l'artisanat. Pendant la

période de mise en œuvre, deux ou trois communautés seront ciblées chaque année. Une équipe d'experts du Département de la culture réunira les informations existantes sur les traditions et pratiques des Mijikenda associées aux Kayas, les étudiera et les intégrera dans l'inventaire national. Des festivals culturels communautaires, des programmes d'échanges culturels inter- et intracommunautaires et des visites régulières des jeunes dans les Kayas seront favorisés afin de familiariser le public avec les pratiques, rituels et savoirs traditionnels associés aux Kayas des Mijikenda. Les plus jeunes seront sensibilisés à travers l'école et le collège, où se tiendront des festivals culturels en conformité avec le calendrier scolaire. Priorité sera accordée aux visites dans les Kayas d'écoliers et de collégiens, ainsi qu'aux journées de discussion dans les écoles et collèges. De plus, des experts culturels désignés se déplaceront pour parler aux écoliers et aux collégiens de différents sujets et thèmes relatifs à la culture. Les jeunes seront recrutés et formés aux savoirs et capacités liés à la préservation de l'environnement, ainsi qu'aux pratiques et traditions, trésors vivants et traditions orales. Le folklore sera collecté et entreposé sous format papier et électronique. Des recherches et une documentation concernant l'ensemble des pratiques et des traditions des Mijikenda seront aussi effectuées. Afin de promouvoir la conservation des Kayas sacrées des Mijikenda, des gardes communautaires seront employés et des ressources opérationnelles mises en place pour améliorer les efforts de préservation.

Voir Annexe I.

4. GESTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.a. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS :

En sa qualité de gardien des pratiques et des traditions associées aux forêts de Kayas, le Conseil des anciens des Kayas conserve son influence parmi les communautés Mijikenda. Ainsi, les cérémonies et rituels des Kayas sont réalisés par les anciens, dont certains sont déjà très âgés. De plus, les ressources manquent pour la réalisation d'activités et de cérémonies culturelles. C'est pourquoi le savoir traditionnel court le risque de se perdre à mesure que meurent les anciens, sans qu'ils aient eu l'occasion de transmettre leur savoir aux autres. La scolarisation, les voyages et l'emploi nuisent aussi à l'assimilation de ce savoir par les jeunes et la communauté. Les communautés Mijikenda comptent mettre en œuvre des activités rémunératrices, telles que l'apiculture et l'élevage de papillons, dans le but de générer des revenus. A son tour, la communauté protégera la forêt naturelle et se servira de ses revenus d'activité pour organiser des festivals culturels annuels et des programmes communautaires d'échanges culturels, ainsi que pour éduquer les jeunes sur l'importance des traditions et des pratiques associées aux forêts de Kayas. Des associations communautaires de préservation, composées de jeunes et de membres plus âgés de la communautés, ont été formées pour sensibiliser les écoles et les collèges à l'importance de sauvegarder les traditions et pratiques Mijikenda associées aux Kayas par l'organisation de journées et festivals culturels dans les écoles et collèges, de programmes de visites dans les Kayas, et de journées de discussions culturelles dans les écoles et collèges où des experts culturels de la communauté Mijikenda pourront traiter de sujets et thèmes relatifs aux Kayas et à leurs propres traditions et pratiques.

4.b. ORGANISATION CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE :

Le Département de la culture du Ministère d'état pour le patrimoine national et la culture a désigné des officiers culturels de district, basés au niveau local, ainsi que du personnel administratif pour la mise en œuvre du projet. Les officiers culturels de district seront coordonnés par le Directeur provincial de la culture, qui fera rapport à son tour au Directeur de la culture au niveau national.

4.c. PARTENAIRES :

La Réunion des musées nationaux du Kenya, l'Agence nationale de gestion de l'environnement et le Conseil des anciens des Kayas. Le Réunion des musées nationaux du Kenya, placée sous l'égide du même ministère que le Département de la culture, possède un effectif suffisant pour la gestion des sites et monuments et est en contact étroit avec la communauté Mijikenda. Il en va de même pour l'Agence nationale de gestion de l'environnement, dont l'effectif insuffisant est chargé de gérer la préservation des forêts. Déjà, le Ministère de la culture a formé un groupe de travail regroupant la Réunion des musées nationaux du Kenya, l'Agence nationale de gestion de l'environnement et les représentants du Conseil des anciens des Kayas. Le comité sera en liaison avec les organes du gouvernement dans la mise en œuvre de ce projet.

4.d. SUIVI, RAPPORT ET ÉVALUATION :

Le Département de la culture, en collaboration avec la Réunion des musées nationaux du Kenya, les ONG, la Société civile et les autres parties prenantes, suivra et évaluera le projet et rédigera un rapport mensuel, trimestriel et annuel. Le suivi et l'évaluation seront basés sur les objectifs de performance préétablis et un contrôleur indépendant externe sera engagé pour vérifier les faits sur le terrain. Les Officiers culturels de district affectés à la région travailleront en collaboration étroite avec le Conseil des anciens et rendront compte des progrès réalisés dans les différents projets.

5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, DURABILITÉ ET IMPACTS À LONG TERME DU PROJET

5.a. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :

Certains procédés d'apprentissage et de recrutement nécessitent l'accomplissement de cérémonies et, par extension, des ressources pour leur mise en œuvre. Les communautés environnantes peuvent parfois manquer de telles ressources ; cette situation influe aussi sur la capacité des anciens à préserver les objets culturels. Dans certains sites, les anciens ont noté un déclin d'intérêt parmi les hommes d'âge moyen qui ont habituellement entreprennent un apprentissage auprès de leurs aînés. C'est pourquoi le projet ciblera la collecte de revenus destinés à organiser des festivals culturels communautaires, des programmes intra- et intercommunautaires d'échanges culturels et des ateliers où les représentants des communautés pourront échanger leurs idées, partager les défis communs et les moyens d'avancer. Ceci aura pour résultat de renforcer l'effort communautaire de sauvegarde des traditions et des pratiques associées aux Kayas des Mijikenda. Grâce à l'assistance locale et internationale, des gardes communautaires seront recrutés afin d'aider à préserver la forêt de Kayas ; des ressources opérationnelles, telles que des véhicules, seront aussi acquises afin d'améliorer les efforts de préservation. Le programme scolaire sera conçu de manière à allouer des périodes de temps spécifiques pour orienter les élèves sur les questions culturelles. L'organisation de festivals culturels et de journées culturelles dans les écoles, où l'ensemble de la population scolaire pourra échanger les cultures, sera prioritaire. Les élèves seront particulièrement incités à visiter fréquemment les Kayas, où ils pourront apprendre et observer différentes pratiques et traditions culturelles, ainsi que la manière dont ils peuvent coexister harmonieusement avec l'environnement et des communautés qui ne sont pas les leurs.

5.b. DURABILITÉ :

La majorité des Mijikenda croit aux traditions associées aux Kayas et les pratique. La durabilité de ces traditions dépend du respect de la communauté Mijikenda et de son engagement à les sauvegarder pour la postérité. La communauté, conjointement avec le gouvernement, la société civile et les parties prenantes, a entrepris des efforts pour sauvegarder ces traditions et pratiques. Les différentes activités détaillées, telles que

l'apiculture, les festivals culturels communautaires, les programmes d'échanges intercommunautaires et la participation des jeunes contribueront certainement à la durabilité des traditions et pratiques associées aux Kayas des Mijikenda. Le Département de la culture a mis de côté des subventions pour soutenir les praticiens culturels, les festivals culturels communautaires et les programmes d'échanges culturels. Le Ministère du cheptel soutient les projets d'apiculture qui ont été mis en œuvre. D'autres activités seront aussi soutenues grâce au Fonds de développement de la circonscription et au Fonds renouvelable d'entreprise de la jeunesse. Le Département de la culture formera les bénéficiaires des projets à la gestion financière et les encouragera à faire des économies pour devenir autonomes.

5.c. EFFETS MULTIPLICATEURS :

Le succès du projet sera répliqué dans d'autres régions dotées de traditions et de pratiques similaires. Grâce aux programmes d'échanges intercommunautaires et aux mesures de préservation, de protection et de sauvegarde, d'autres communautés acquerront par l'apprentissage le savoir et les meilleures pratiques susceptibles de promouvoir et de sauvegarder leurs propres traditions et pratiques. Compte tenu des similitudes des traditions chez la majorité des communautés Bantu, il serait plus facile pour les Mijikenda d'impliquer certaines communautés Bantu dans leurs activités communautaires. Le Kenya possédant un système éducatif uniforme, il sera plus facile de reproduire ce projet dans le programme scolaire. Les visites interscolaires amélioreront le transfert de la majorité des meilleures pratiques en matière de protection et de préservation des traditions et pratiques à d'autres communautés ethniques. Les festivals culturels interscolaires constitueront le meilleur véhicule de transfert de ces pratiques et traditions.

6. CALENDRIER ET BUDGET

6.a. CALENDRIER :
Voir Annexe I

6.b. BUDGET:

1. Renforcement des capacités des communautés	USD 2010	USD 2011	USD 2012	USD TOTAL
Atelier de formation sur la conception et la gestion de projet Trois communautés seront ciblées chaque année				
Frais de transport et de logement pour 15 participants pendant quatre (4) jours Transport routier : USD 40 x 15 personnes = USD 600 Per diem : USD 50 x 15 personnes x 4 jours = USD 3.000 Communication: USD 200 Fournitures papier : USD 250 Sous-total : USD 4.050 Total : USD 4.050 x 3 ans = USD 12.150	4.050	4.050	4.050	12.150

Transport et per diem pour trois officiers nationaux pendant quatre (4) jours Transport routier : USD 40 x 3 personnes = USD 120 Per diem : USD 60 x 3 personnes x 4 jours = USD 720 Sous-total : USD 840 Total : USD 840 x 3 ans = USD 2.520	840	840	840	2. 520
Location de la salle et des équipements et achat des fournitures Salle : USD 400 x 3 jours = USD 1.200 Location d'équipements : USD 50 x 3 jours = USD 150 Fournitures: USD 50 Sous-total: USD 1.400 Total: USD 1.400 x 3 ans = USD 4.200	1. 400	1. 400	1. 400	4. 200
Achat d'équipements du projet Vêtements protecteurs : USD 800 Matériaux d'emballage : USD 600 Ruches : USD 450 Sous-total : USD 1.850 Total: USD 1.850 x 3 ans = USD 5.550	1. 850	1. 850	1. 850	5. 550
Atelier de bilan final des activités Transport : USD 40 x 15 personnes = USD 600 Per diem : USD 60 x 2 jours x 15 personnes = USD 1.800 Salle, équipement et fournitures : USD 1.480 Etablissement du rapport, photographie comprise : USD 200 Total : USD 4.080	0	0	4. 080	4. 080
Sous-total	8. 140	8. 140	12. 220	28. 500

2. Diffusion de l'information existante				
Conception de matériels d'information (brochure du projet) à publier en anglais et en Kiswahili Honoraires du maquetiste : USD 2.020	2. 020	0	0	2. 020
Production/publication de documents Impression: USD 1.950 x 2 langues = USD 3.900 Total: USD 3.900	3.900	0	0	3. 900
Enregistrement, photographie et tournage des éléments Honoraires du photographe : USD 100 x 12 jours = USD 1.200 Sous-total : USD 1.200 Total: USD 1.200 x 3 ans = USD 3.600	1. 200	1. 200	1. 200	3. 600
Frais de publicité Tarifs publicitaires des journaux : 750 x 2 publicités = USD 1.500 Sous-total : USD 1.500 Total : USD 1.500 x 3 = USD 4.500	1. 500	1. 500	1.500	4. 500

Distribution locale des documents Affranchissement: USD 700 Essence pour la distribution: USD 1.320 Sous-total: USD 2.020 Total: USD 2.020 x 3 ans = USD 6.060	2. 020	2. 020	2. 020	6. 060
Sous-total	10. 640	4.720	4.720	20. 080

3. Education des jeunes				
Excursions des jeunes dans les Kayas Autocar : USD 200 x une journée x 2 écoles = USD 400 Déjeuner + rafraîchissements: USD 5 x 70 élèves x 2 écoles = USD 700 Sous-total : USD 1.100 Total : USD 1.100 x 3 ans = USD 3.300	1. 100	1. 100	1. 100	3. 300
Organisation d'un festival culturel communautaire d'une journée chaque année pour environ 150 personnes Autocar : USD 200 x une journée x 3 cars = USD 600 Déjeuner + rafraîchissements : USD 10 x 150 personnes = USD 1.500 Equipement audio : USD 400 Sous-total : USD 2.500 Total : USD 2.500 x 3 ans = USD 7.500	2. 500	2. 500	2. 500	7. 500
Organisation de programmes d'échanges culturels intra-communautaires Autocar : USD 200 x une journée = USD 200 Per diem : USD 60 x 20 personnes = USD 1.200 Communication : USD 166 ou 167 Sous-total : USD 1.566 ou 1.567 Total : USD 1.566 + USD 1.567 x 2 = USD 4.700	1. 566	1. 567	1. 567	4. 700
Sous-total	5. 166	5. 167	5. 167	15. 500

4. Promotion de la coopération et des réseaux				
Organisation de trois programmes d'échanges culturels intra-communautaires pour environ 10 personnes de chacune des trois communautés pendant une journée Autocar : USD 200 x 2 jours x 3 cars = USD 1.200 Per diem : USD 60 x 1 journée x 30 personnes = USD 1.800 Communication : USD 110 Transport du Département de la culture : USD 540 Sous-total : USD 3.650 Total : USD 3.650 x 3 ans = USD 10.950	3. 650	3. 650	3. 650	10. 950

Participation de deux experts nationaux de Nairobi Transport aérien : USD 375 x 2 personnes = USD 750 Per diem : USD 60 x 5 jours x 2 personnes = USD 600 Sous-total : USD 1.350 Total : USD 1.350 x 3 ans = USD 4.050	1.350	1.350	1.350	4.050
Participation d'un expert international basé en Europe Billet d'avion : USD 1.469 Transport aérien : USD 375 x 1 personne = USD 375 Per diem : USD 256 x 2 jours + USD 197 x 2 jours = USD 906 Visa : USD 50 Frais : USD 1,000 Total : USD 3.800	3.800	0	0	3.800
Frais et per diem pour deux (2) interprètes Frais : USD 200 x 2 personnes = USD 400 Sous-total : USD 400 Total : USD 400 x 3 ans = USD 1.200	400	400	400	1.200
Sous-total	9.200	5.400	5.400	20.000

5. Promotion des systèmes de gestion				
Recrutement des gardes communautaires				
Gardes communautaires USD 40 x 19 gardes x 12 mois = USD 9.120 Subtotal : USD 9.120 Total : USD 9.120 x 2 ans = 18.240	0	9.120	9.120	18.240
Achat de l'équipement opérationnel				
Une motocyclette	0	0	4.610	4.610
Un appareil photo digital	350	0	0	350
Un enregistreur	100	0	0	100
Un ordinateur portable	900	0	0	900
Une imprimante	1.800	0	0	1.800
Sous-total	3.150	9.120	13.730	26.000

6. Formulation du cadre législatif				
Engagement contractuel pendant six mois de deux experts juridiques chargés de formuler le cadre législatif des mesures de sauvegarde USD 500 x 6 mois x 2 personnes = USD 6.000	0	0	6.000	6.000

<p>Organisation d'un atelier pour les communautés, les sociétés civiles et autres parties prenantes afin de débattre de la proposition juridique sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel communautaire</p> <p>Transport : USD 40 x 50 personnes = USD 2.000</p> <p>Per diem: USD 50 x 2 jours x 50 personnes = USD 5.000</p> <p>Salle: USD 400 x 2 jours = USD 800</p> <p>Equipement : USD 50 x 2 jours = USD 100</p> <p>Fournitures: USD 100</p> <p>Compte-rendu et photographie : USD 400</p> <p>Impression: USD 250</p> <p>Communication: USD 250</p> <p>Total: USD 8.900</p>	0	0	8.900	8,900
<p>Constitution d'un sous-comité chargé de peaufiner l'avant-projet de loi à promulguer</p> <p>Transport : USD 35 x 10 personnes x 3 réunions = USD 1.050</p> <p>Impression : USD 250</p> <p>Frais d'accueil : USD 100 x 3 réunions = USD 300</p> <p>Sous-total : USD 1.600</p>	0	0	1.600	1,600
Sous-total	0	0	16.500	16,500

APPENDICE 1 - CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT/DE L'ETAT PARTIE AU PROJET

<p>1. La réunion des musées nationaux du Kenya fournira les installations nécessaires à la préservation des documents et données. Les données et documents seront accessibles au public</p>	<p>USD 4,000</p> <p>USD 4.000</p>
<p>2. Lors des phases initiales de mise en œuvre, le Département de la culture subviendra à une partie des dépenses des membres du personnel et des experts culturels afin de sensibiliser les communautés</p>	<p>USD 12.000</p> <p>USD 10.000</p>
<p>3. Le Département de la culture fournira des subventions aux communautés moins fortunées pour l'achat des costumes nécessaires à la réalisation de leurs rituels</p>	<p>USD 14.000</p>
<p>4. Suivi et évaluation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voyages et visites sur le terrain - Frais relatifs aux réunions des comités de gestion et de supervision - Rédaction de rapports 	
SOUS-TOTAL	USD 40.000

APPENDICE 2 – COUT TOTAL DU PROJET

Source de financement	Montant en USD	Pourcentage du total
Autres sources de financement attendu du Département de la culture et de la Réunion des musées nationaux du Kenya	USD 40. 000,00	24%
Contribution de l'UNESCO	USD 126. 580,00	76%
TOTAL GENERAL	USD 166. 580,00	100%

7. PERSONNES À CONTACTER**7.a.** ÉTAT(S) PARTIE(S) QUI SOUMET(TENT) LA DEMANDE : Kenya**7.b.** PERSONNE À CONTACTER POUR LA CORRESPONDANCE :

Mr. Silverse L. Anami,
Director of Culture
Department of Culture,
Ministry of State for National Heritage and Culture
P.O. Box 67374-00200, Nairobi, Kenya
Telephone: +254 (0)20 2727980 or +254 (0)20 2714718
Fax: +254 (0)2022725329
E-mail: allculture@yahoo.com, anamisilverse@culture.go.ke, anamisilverse@gmail.com, anamisilverse@yahoo.com

7.c. ORGANISATION OU ORGANISME CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE :

Department of Culture, Ministry of State for National Heritage and Culture

8. SIGNATURE

<signé>

Annexe I: Programme prévisionnel des activités, budget et calendrier de mise en œuvre

No	Objectifs	Résultats attendus	Activités	Calendrier	Gestion et mise en œuvre	Budget
1	Renforcer les capacités et stratégies des communautés Mijikenda afin de promouvoir la viabilité et garantir la transmission des traditions et pratiques associées aux Forêts de Kayas.	<p>1.a Augmentation des revenus des communautés grâce à l'apiculture et à l'écotourisme. Au moins une activité rémunératrice sera mise en œuvre dans chaque communauté Mijikenda.</p> <p>1.b. Revenus supplémentaires de Ksh 100.000 par mois pour chaque communauté.</p> <p>1.c. Utilisation de 25% des revenus générés pour soutenir la réalisation de certains rituels.</p>	<p>1(i) Conception et mise en place d'activités rémunératrices, telles l'apiculture, l'écotourisme et l'artisanat, en tenant compte des spécificités de chaque communauté Mijikenda. Deux ou trois communautés seront ciblées chaque année.</p> <p>1(ii) Réalisation des activités ci-dessus.</p> <p>1(iii) Organisation de certains rituels, financés en partie par les revenus générés.</p> <p>1(iv) Examen des activités.</p>	<p>janv.- mars 2010, 2011 et 2012</p> <p>avr.- oct. 2010, 2011 et 2012</p> <p>août – sept. 2010, 2011 et 2012</p> <p>nov. - déc. 2010, 2011 et 2012</p>	Le DOC et le Conseil des anciens des Kayas mettront en place les mesures de sauvegarde. Le DOC amorcera et suivra le progrès de ces activités. Le Conseil des anciens des Kayas est responsable de la définition et de la réalisation des pratiques et rituels pertinents.	USD 28.500
2	Diffuser les informations existantes associées aux traditions et pratiques des Mijikenda auprès du public à des fins de sensibilisation.	<p>2.a. Réunion et publication des informations existantes dérivées de travaux préalables sur le terrain et des résultats des recherches sur les traditions et pratiques associées aux Kayas.</p> <p>2.b. Intégration des informations dans l'inventaire national du Kenya sur le patrimoine culturel immatériel.</p> <p>2.c. Diffusion des informations auprès du public au moyen de</p>	<p>2(i) Formation d'une équipe d'experts du DOC afin de réunir les informations existantes.</p> <p>2(ii) Examen et intégration des informations dans l'inventaire national.</p> <p>2(iii) Programmes de diffusion des traditions et pratiques des Kayas par les médias.</p>	<p>févr.- avr. 2010</p> <p>mai - juin 2010</p> <p>janv.- déc. 2010, 2011 et 2012</p>	Le DOC sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de ce composant, en collaboration étroite avec le Conseil des anciens des Kayas. Le soutien technique de la Kenya	USD 20.080

		campagnes publicitaires.			Broadcasting Corporation et des principales stations de radio sera sollicité.	
3	Eduquer la jeunesse sur l'importance et la signification des traditions et pratiques associées aux Kayas.	<p>3. a. Familiarisation des jeunes avec les pratiques, rituels et savoirs traditionnels associés aux Kayas des Mijikenda.</p> <p>3. b. Organisation de festivals communautaires mettant en valeur les pratiques, rituels et savoirs traditionnels.</p> <p>3.c. Mise en place d'un programme d'échange culturel.</p>	<p>3.(i) Visites de jeunes aux Kayas.</p> <p>3.(ii) Organisation de festivals culturels communautaires annuels.</p> <p>3. (iii) Organisation de programmes d'échanges culturels inter- et intra communautaires.</p>	<p>janv. - déc. 2010, 2011 et 2012</p> <p>sept.- oct. 2010, 2011 et 2012</p> <p>janv.- déc. 2010, 2011 et 2012</p>	Conseil des anciens des Kayas, DOC, établissements scolaires, communautés Mijikenda, ONG, journalistes et éditeurs.	USD 15.500
4	Promouvoir la coopération et l'élaboration de réseaux entre les communautés.	4.a. Résolution des défis communs de sauvegarde de leurs traditions auxquels sont confrontées les communautés et renforcement de leurs relations.	4(i) Organisation de programmes d'échanges culturels inter-et intra communautaires, ainsi que de séminaires et d'ateliers où les représentants des communautés échangent des idées et partagent des stratégies pour résoudre les défis communs et progresser.	janv.- déc. 2010, 2011 et 2012	DOC, ONG et communautés Mijikenda.	USD 20.000
5	Promouvoir la gestion et la préservation de l'environnement des Kayas sacrées des Mijikenda.	<p>5.a. Emploi de gardes communautaires dans le but de favoriser la préservation de la forêt Kaya.</p> <p>5.b. Acquisition de ressources opérationnelles (véhicules, fonds) pour améliorer les efforts de préservation.</p>	<p>5(i) Recrutement de gardes communautaires.</p> <p>5(ii) Acquisition de ressources opérationnelles pour favoriser les efforts de préservation.</p>	<p>janv. - mars 2010</p> <p>janv.- déc. 2010, 2011 et 2012</p>	DOC, communautés Mijikenda, Agence nationale de gestion de l'environnement (NEMA), Conseil du tourisme domestique du	USD 26.000

					Kenya (DTCK)	
6	Mettre en place un cadre législatif favorable aux mesures de sauvegarde.	6.a. Mise en place d'un cadre législatif propice.	6. (i) Les communautés et parties prenantes font pression afin que soit promulgué le cadre législatif.	janv.- déc. 2010, 2011 et 2012	Communautés, DOC, sociétés civiles et autres parties prenantes.	USD 16.500

DOC = Département de la culture; NEMA= Agence nationale de gestion de l'environnement ; DTCK= Conseil du tourisme domestique du Kenya; ONG = Organisations non gouvernementales